

Responsabilité sociétale des Sociétés coopératives et participatives

Les Sociétés coopératives et participatives abordent la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) avec un sentiment de conviction, proche des valeurs et de l'éthique coopérative. C'est ce que montre une récente enquête sur la RSE menée au sein du Mouvement des Scop en 2014. Comment s'explique ce constat au sein des coopératives de travail associé (Scop) et des coopératives multi sociétaires (Scic) ? Et dans quelle mesure font-elles face aux multiples enjeux de la RSE ? A partir d'éléments chiffrés, cette note dresse un premier état des lieux de la RSE dans les Scop et les Scic.

La RSE est d'abord une affaire de conviction

Pour près de 70 % des Scop et Scic sensibilisées à la RSE, ce concept est d'abord une affaire de conviction, loin devant la possibilité d'être un axe de communication (14 %) ou une opportunité (13 %). A titre de comparaison, les entreprises françaises de 10 salariés et plus ne sont que 38 % à appréhender la RSE comme une conviction, plus d'une sur quatre la considérant avant tout comme un vecteur de communication¹.

Un tel sentiment de conviction s'explique par une proximité certaine entre les valeurs coopératives et le concept de RSE sur des aspects aussi fondamentaux que la gouvernance des entreprises et le partage de la richesse créée.

Gouvernance partagée et gestion responsable

Les Scop (Sociétés coopératives de production) se caractérisent par une majorité de leurs salariés associés, ou « sociétaires », de l'entreprise. Ainsi au total, 55 % des salariés des Scop participent aux Assemblées générales et décident des grandes orientations de la coopérative, selon la règle « un associé = une voix », indépendamment du montant du capital investi dans

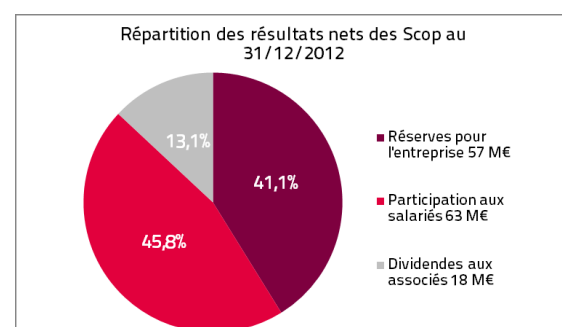
l'entreprise. Selon cette même règle, les associés, majoritairement salariés, élisent le ou la dirigeant(e) de la coopérative.

Les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif), pour leur part, se caractérisent par une gouvernance multi sociétaire : salariés et bénéficiaires doivent obligatoirement participer à la gouvernance de la coopérative, ainsi que des tiers, tels des bénévoles, des collectivités territoriales ou tout autre partenaire, qui veulent agir ensemble dans un même projet de développement local. Fin 2012, 56 % des Scic ont entre 10 et 49 associés et 26 % en ont davantage.

Dans les deux cas, le principe du partage de la gouvernance mène à établir une vision commune, appelée « projet coopératif », qui fonde la stratégie de l'entreprise. Il s'agit, dans une certaine mesure, de la prise en compte des intérêts des parties prenantes aux activités de l'entreprise, l'un des fondements de la « gestion responsable » au sens de la RSE.

Autre illustration de la « gestion responsable » des coopératives : le partage des richesses créées. Dans les Scop, les excédents nets de gestion se répartissent entre la participation pour les salariés, les réserves impartageables pour asseoir la solidité financière de l'entreprise et les intérêts aux parts sociales pour les associés lesquels sont des salariés en majorité. Fin 2012, plus de 40 % du résultat net consolidé de toutes les Scop ont été distribués aux salariés qui y travaillent sous forme de participation.

Graphique 1 : Répartition des résultats nets des Scop (31/12/2012)



¹ Source : Enquête Insee, Les entreprises et le développement durable en 2011

Il n'en reste pas moins qu'une démarche RSE peut aussi réinterroger le projet coopératif.

« Notre bilan sociétal a notamment occasionné un questionnement quant au fonctionnement de la coopérative, son mode de management, le regard porté sur le collectif de travail ».

Jean-Pierre Modica, ATEM

Ancrage des emplois sur les territoires et liens avec les acteurs locaux

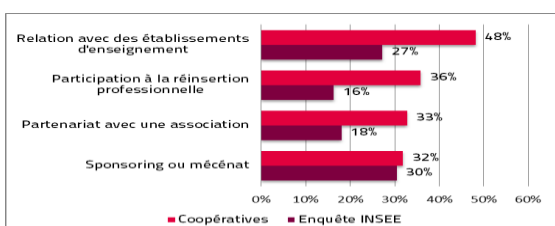
L'objectif premier des coopératives étant de servir les intérêts de ses associés, et non pas une finalité de profitabilité, les emplois ne sont pas une variable d'ajustement. Bien au contraire, dans les Scop, les associés majoritaires, à savoir les salariés, seront peu enclins à voter la délocalisation de leurs propres emplois. Par ailleurs, près d'une Scop sur cinq nouvellement créée est issue d'une transmission ou d'une reprise par les salariés d'une entreprise existante. L'objectif est clair lors de telles opérations : préserver l'activité et les emplois sur les territoires.

« Préserver l'emploi signifie préserver le potentiel de l'entreprise. En effet, dans une entreprise de bâtiment, la collectivité des salariés représente l'ensemble des savoir-faire et de son potentiel. Il est important pour nous de maintenir intact le potentiel car c'est sur cette base que l'entreprise bâtira son développement futur. »

Charles-Henri Montaut, UTB

En outre, Scop et Scic exercent leur responsabilité sociétale au travers d'un engagement fort auprès de la communauté, en phase avec le septième principe coopératif². Près d'une sur deux s'implique dans le système éducatif. 37 % ont un partenariat de long terme avec une association. 29 % participent à des projets de réinsertion professionnelle de public en difficulté. De telles pratiques s'intensifient avec la taille des coopératives et sont plus fréquentes que dans les entreprises françaises.

Graphique 2 : Relations avec la société civile (entreprises de 10 salariés et plus)



² Source : Alliance coopérative internationale (ACI)

Pourtant, des niveaux de sensibilisation et d'implication variables dans la RSE

Selon notre enquête, 53 % des Sociétés coopératives et participatives déclarent avoir entendu parler de RSE. Force est de constater que le lien entre principes coopératifs et RSE établi plus haut ne va pas de soi dans toutes les coopératives.

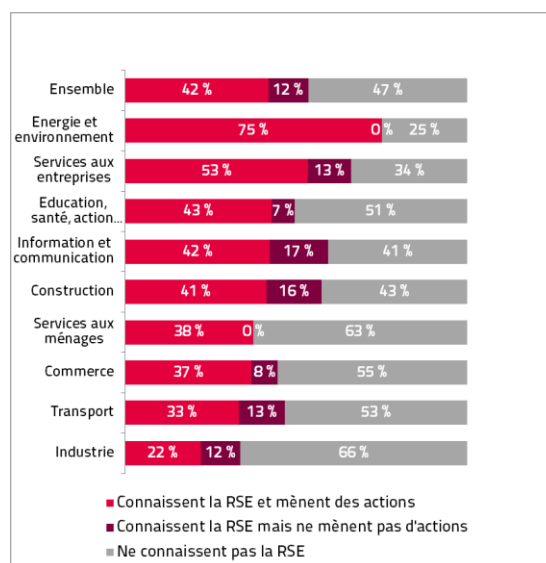
Les Scic sont relativement plus sensibles au concept, avec deux tiers des Scic familiarisées à la RSE, leur multi sociétariat étant particulièrement en phase avec la prise en compte des intérêts des parties prenantes à l'activité d'une entreprise, à l'origine de la RSE.

Plus une entreprise est grande, plus cette sensibilisation est forte. En effet, 79 % des Scop et des Scic de 50 salariés et plus connaissent la RSE (64 % pour les entreprises françaises de même taille).

En termes d'implication, 42 % des Scop et des Scic déclarent à la fois connaître la RSE et agir concrètement dans cette perspective. Pour les entreprises de 50 salariés et plus, celles qui connaissent la RSE et déclarent mener des actions en ce sens sont de 62 % dans le Mouvement, contre 52 % en France.

Les coopératives du secteur de l'énergie et de l'environnement sont de loin les plus sensibilisées et les plus actives en matière de RSE, suivies par celles du secteur des services aux entreprises. A l'opposée, les coopératives de l'industrie sont les moins averties et les moins actives dans ce domaine.

Graphique 3 : Sensibilisation à la RSE et implication par secteur dans le Mouvement



Si les pratiques coopératives peuvent s'inscrire dans une démarche liée à la RSE et sans doute faire évoluer les indicateurs RSE

s'agissant notamment de la gouvernance des entreprises, la réciproque ne s'applique pas : toutes les dimensions de la RSE ne sont pas spécifiques à la coopération. Les résultats de l'enquête ci-après montrent dans quelle mesure les Sociétés coopératives et participatives font face aux enjeux très divers liés à la RSE.

Une attention particulière aux clients, et dans une moindre mesure aux fournisseurs

En phase avec un constat établi dans les entreprises françaises de 10 salariés et plus, les coopératives ont tendance à développer davantage les pratiques responsables vis-à-vis de leur clientèle qu'auprès de leurs fournisseurs.

Six coopératives sur dix déclarent informer ses clients pour les sensibiliser aux impacts de leurs choix de biens ou services sur l'environnement et leur bien-être. Au regard des entreprises de 10 salariés et plus, les coopératives se sentent à la fois plus concernées par la sensibilisation de leurs clients à la RSE et agissent davantage en ce sens par rapport à l'ensemble des entreprises françaises.

Par ailleurs, 37 % des coopératives prennent des mesures pour limiter l'utilisation de produits dangereux pour la santé dans leur processus de production. Cette proportion s'élève à 44 % pour les coopératives de 50 salariés et plus, contre 36 % concernant les entreprises françaises de même taille.

Sur ces deux types de pratique, il apparaît que les Scic sont encore plus pro actives que les Scop. La participation obligatoire des bénéficiaires à la gouvernance des Scic contribue vraisemblablement à expliquer cette tendance.

Côté fournisseurs, seule une coopérative sur quatre décide de valoriser certains critères RSE dans les appels d'offre ou contrats, visant à diffuser des pratiques responsables à tous les niveaux de la chaîne de production. Notons que cette pratique est plus répandue dans les coopératives de 50 salariés et plus (36 %), et également en comparaison avec les entreprises françaises de même taille qui ne sont que 23 % à introduire la RSE dans leurs pratiques d'achat.

Les coopératives sont encore moins nombreuses à exiger de leurs fournisseurs le respect de certaines clauses RSE (17 %) et à aider concrètement leurs fournisseurs à mettre en place une démarche RSE (13 %), des résultats encore plus faibles étant observés au niveau de l'ensemble des entreprises françaises de 10 salariés et plus.

« La philosophie d'une coopérative est plus proche de la notion de partenaire de par sa volonté "économique et sociale" que d'une relation client/fournisseur purement mercantile. Une entreprise qui reste, malgré son développement international, à taille humaine, garantissant ainsi une proximité et une disponibilité des équipes au service des clients. »

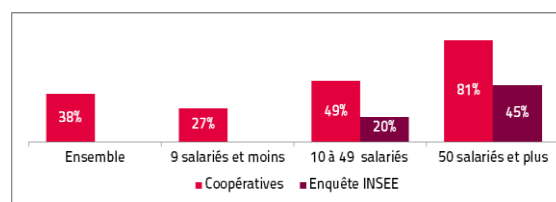
Jacques Landriot, Chèque Déjeuner

Les fournisseurs locaux et solidaires privilégiés

La quasi-totalité des Sociétés coopératives et participatives déclare privilégier les fournisseurs locaux à prestations égales (96 %), un recours répandu quel que soit le secteur.

Quant aux fournisseurs issus des secteurs protégés et adaptés, ou de l'insertion par l'activité économique, 38 % des coopératives y font appel, une proportion qui augmente significativement avec la taille de l'entreprise. Lorsqu'elles font appel à ce type d'entreprise spécifique, la part de ces achats sur l'ensemble des achats dépasse les 10 % au sein d'une coopérative sur dix. L'appartenance à l'Economie sociale et solidaire est de ce point de vue facteur de « bonne pratique » RSE, en témoigne le différentiel entre les coopératives et l'ensemble des entreprises françaises.

Graphique 4 : Relation avec des fournisseurs des secteurs protégés ou de l'insertion par l'activité économique



Bien-être au travail : des conditions favorables pour concilier vie professionnelle et vie familiale

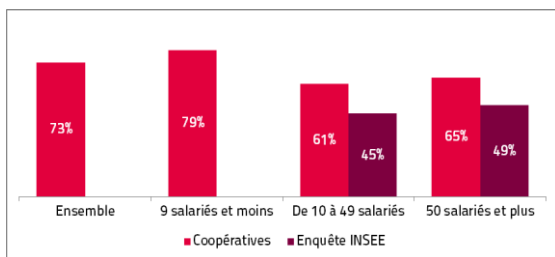
Les trois quart des coopératives se révèlent favorables à des aménagements du temps de travail en fonction des contraintes familiales, pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Les coopératives de moins de 10 salariés sont les plus disposées à aménager le temps de travail de leurs salariés, 79 % y sont favorables, contre 65 % des coopératives de plus de 50 salariés.

Cette flexibilité, qui n'est généralement pas aussi fréquente dans les entreprises françaises, contribue sans aucun doute au bien-être des salariés des coopératives.

« La recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle a été une motivation forte lors de la création d'Oonops en 2002. Onze ans plus tard, notre engagement reste intact et nous faisons figure d'ovni dans un secteur connu pour ses horaires de travail à rallonge : une partie de l'équipe travaille 4 jours par semaine. »

Isabelle Jouselin, Oonops

Graphique 5 : Possibilité d'aménager le temps de travail en fonction des contraintes familiales



Des moyens conséquents en termes de formation

Facteur d'évolution professionnelle des salariés et de gestion de l'emploi dans les entreprises, les Scop et les Scic portent une grande attention à la formation. Globalement, deux coopératives sur trois évaluent les futurs besoins de qualifications et de compétences, sur base régulière ou non. Concernant les coopératives de 10 salariés et plus, ces besoins sont évalués dans 79 % des cas, contre 71 % dans les entreprises françaises de même taille.

De plus, les Scop et les Scic octroient des financements relativement significatifs dans la formation, tout particulièrement lorsqu'elles atteignent des effectifs importants. En effet, un quart des coopératives de 50 salariés et plus alloue plus de 4 % de leur masse salariale en formation, contre 11 % des entreprises françaises de même taille.

Et une contribution à l'apprentissage et à la professionnalisation

L'an passé, près de trois coopératives sur dix ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ces contrats sont utilisés par plus des trois quarts des coopératives de 50 salariés et plus.

« L'apprentissage et la valorisation du travail manuel ont contribué à la réussite de l'entreprise. L'apprentissage c'est aussi celui de la coopération. »

Serge Boureau, Macoretz Scop

L'éthique comme motivation principale de l'engagement en faveur de l'environnement

Pour les Sociétés coopératives et participatives, tout comme pour les entreprises françaises, le respect de l'environnement est une attente majeure de la RSE. Deux tiers des coopératives effectivement engagées dans une démarche environnementale expriment clairement leur motivation : s'inscrire dans une démarche éthique. Cette raison prévaut de loin à d'autres motifs, relativement plus courants dans les entreprises françaises, fondés sur la gestion des risques ou encore de réduction des coûts notamment.

« Bionacelle souhaite s'inscrire dans une dynamique tant au niveau de la production bio que de la promotion de la bio localement. Nous travaillons dans la transparence avec les producteurs, transformateurs et l'ensemble des acteurs de la bio pour que chacun puisse valoriser son travail (de production, de distribution et de promotion). L'objectif n'est pas d'être dans une simple relation commerciale mais bien de s'inscrire dans un partenariat sur la durée. »

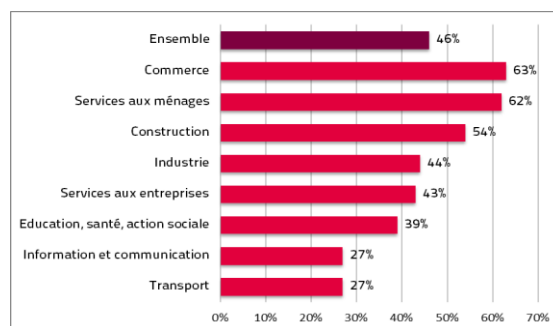
Pierrick de Ronne, Biocoop Bionacelle

Le recyclage des déchets en première ligne

Près de la moitié des coopératives estime que la production de déchets engendre les impacts environnementaux négatifs les plus forts pour leur entreprise. Aussi, 46 % d'entre elles mettent en œuvre un processus de prévention ou de recyclage des déchets, et 69 % concernant les coopératives de 50 salariés et plus.

Dans le Mouvement, les différences sectorielles en termes de recyclage sont assez marquées.

Graphique 6 : Engagement dans la prévention / recyclage des déchets par secteur



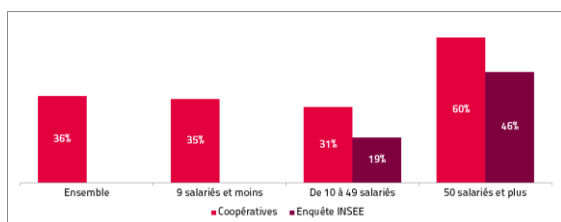
Des écoproduits largement répandus

Des biens et des services davantage respectueux de l'environnement sont produits par de nombreuses coopératives : 41 % d'entre elles déclarent développer des écoproduits, les Scic étant encore plus orientées vers ce type de production. Dans les entreprises de 50 salariés et plus, 60 % des coopératives produisent des écoproduits, contre 33 % des entreprises françaises de même taille.

Un management environnemental relativement bien développé

36 % des Scop et des Scic déclarent être engagées dans une démarche de management environnemental. Celles-ci appliquent des méthodes de gestion visant à prendre en compte l'impact environnemental de leurs activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Dans ces démarches, les Scic sont plus engagées que les Scop, 48 % contre 35 %. Cet engagement passe pratiquement du simple au double lorsque la coopérative atteint le seuil des 50 salariés.

Graphique 7 : Entreprises engagées dans une démarche de management environnemental



Le changement climatique, des pratiques différenciées d'un secteur à l'autre

Les questions d'efficacité énergétique et/ou de réduction de gaz à effet de serre sont également une préoccupation des Scop et des Scic : une sur trois est engagée dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique et/ou de réduction de gaz à effet de serre. Cet engagement concerne la moitié des Scop et des Scic de 50 salariés et plus. C'est dans le secteur des transports et du commerce que les coopératives sont les plus actives en la matière, avec respectivement 64 % et 51 % des entreprises engagées.

La biodiversité, une question encore peu abordée

Une coopérative sur cinq est impliquée dans la préservation de la biodiversité, à savoir la préservation des espèces, des espaces

naturels et des écosystèmes. Cette question est relativement peu abordée dans les entreprises françaises en général : seules 7 % des entreprises de 10 salariés et plus déclarent mener des actions en faveur de la biodiversité.

Dans le Mouvement, il apparaît que les petites coopératives (9 salariés et moins) sont les plus sensibles à cette question, un quart d'entre elles ayant engagé des actions en ce sens.

La RSE, une démarche de progrès contribuant à une plus grande lisibilité des Scop et des Scic

La RSE au sein des Scop et des Scic est, comme partout ailleurs, une démarche de progrès. Force est de constater que nombreuses sont les actions entreprises en ce sens dans les coopératives, dont les pratiques sont certainement propices à une « gestion responsable ». Or, selon notre enquête, relativement peu de coopératives rendent compte de leur performance RSE : pour celles qui mènent des actions RSE, elles sont près de la moitié à évaluer leur performance RSE, mais moins d'un quart à en rendre compte. Communiquer davantage les pratiques des Scop et des Scic à la lumière de la RSE contribuerait sans doute à une meilleure lisibilité des modèles d'entrepreneuriat coopératifs auprès du plus grand nombre.

Sources & méthodologie

L'enquête RSE, à laquelle se réfère ce document, a été réalisée par la Confédération générale des Scop auprès de l'ensemble des Scop et des Scic de mai à juillet 2014. Le taux de réponse global est de 30 % (Scop : 32 % et Scic : 20 %), à savoir près de 700 répondants. Cette étude s'appuie sur le modèle d'un questionnaire transmis en 2011 par l'Insee à un panel d'entreprises françaises de 10 salariés et plus, alors que les Scop et Scic interrogées sont de toutes tailles. Ainsi, dans l'analyse ci-dessus, les comparaisons entre les résultats au sein du Mouvement et celles issues de l'«enquête Insee» ne sont formulées qu'au regard des entreprises de 10 salariés et plus, et comportent un décalage dans le temps.



Projet réalisé en partenariat et avec le soutien de la Caisse des Dépôts